

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 R. 49 - Désignation de représentants de la Ville de Paris au sein de la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (SEMAPA).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération 2011 DF 90, en date des 12, 13 et 14 décembre 2011, relative aux modifications statutaires de la SEMAPA ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, en date du 29 novembre 2011 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter la Ville de Paris au sein de la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (SEMAPA) :

Conseil d'administration :

M. Jérôme COUMET,
Mme Annick OLIVIER,
Mme Liliane CAPELLE,
M. Patrick TREMEGE,
Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Assemblées générales :

Mme Annick OLIVIER, déléguée, porteur de parts.